Image not found or type unknown

Retraite pour invalidité

Par **P Chris**, le **02/12/2016** à **09:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir le montant de ma retraite à 70%.
Suite à CLM et CLD j'ai été mise "obligatoirement" en retraite pour invalidité depuis fin mai 2016.
Je n'ai pas l'âge légal pour un départ à taux plein mais dans le cas de retraite pour invalidité suite à CLD aucune décote ne doit s'appliquer. D'où mon étonnement car cela défalque plus de 1000€ sur ma retraite.
J'ai dû envoyer mon avis de retraite au service concerné afin que celle-ci soit mise en place et que je sois enfin payée.
Quel recours envisageable si il y a eu vraiment erreur dans le calcul ?
Merci

Cdlt,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés